

Lignes directrices relatives à la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029

*Commentaires d'Elia dans le cadre de la consultation publique de la CWaPE
Mars 2024*

Elia se réjouit que la dernière méthodologie tarifaire de la CWaPE rappelle les nouveaux enjeux liés à la tarification des réseaux d'électricité ainsi que la nécessité de créer une nouvelle structure pour les tarifs en basse tension. Nous lisons avec intérêt qu'avec les lignes directrices susmentionnées, la CWaPE souhaite : « *mettre en place une nouvelle structure tarifaire dès 2026 comprenant une configuration tarifaire dite « incitative » dont l'objectif est d'encourager le plus grand nombre d'utilisateurs à adapter leurs comportements : consommer aux moments où la production renouvelable est disponible et lorsque les réseaux peuvent accueillir plus facilement les consommations* ». En tant que garant de l'équilibre en temps réel entre offre et demande ainsi que responsable des congestions sur son réseau, Elia ne peut que souscrire à cet objectif.

A la lecture de la structure tarifaire proposée, il nous semble y avoir une véritable volonté d'inciter à adapter la consommation en fonction des périodes identifiées avec une plus grande ou moindre consommation, que cela soit au travers des profils de consommation ou de la valorisation de l'électricité sur le marché de l'électricité. L'encouragement donné consiste à soutenir la consommation d'électricité lorsque la majorité de consommateurs consomment moins et à la décourager lorsqu'ils consomment davantage.

Sans nous prononcer sur la tension proposée entre les différentes plages tarifaires, ces premiers éléments nous semblent aller dans le bon sens de manière à poursuivre les objectifs mentionnés ci-dessus. Cependant, nous nous posons des questions sur le caractère pérenne du modèle tarifaire et désirons sensibiliser la CWaPE à garder à l'esprit que ce dernier sera sans doute amené à devoir encore évoluer vers un modèle plus dynamique à l'avenir.

En effet, le modèle proposé prévoit des tarifs identiques et fixés à l'avance par plage tarifaire pour chacun des jours de l'année, ceci sur base de l'étude du consultant GeekCo qui analyse d'une part de nombreux profils de consommation journaliers moyens et le prix horaire moyen pondéré pour chaque heure de la journée des cotations horaires du BELPEX.

Nous souhaitons attirer l'attention sur deux points des analyses réalisées :

- Les analyses du consultant sont influencées par la compression induite par le recours à des moyennes. A titre illustratif, nous citerons le biais de la production photovoltaïque : l'effet de moyenne sur la courbe de charge journalière cache en réalité des jours où la production photovoltaïque est pour ainsi dire nulle et mène

à une courbe de charge plus élevée dans les heures de journée, et d'autres où la production photovoltaïque est bien plus élevée (ensoleillement), réduisant ainsi la courbe de charge. La moyenne entre ces deux situations induit qu'il y a – en moyenne – toujours un peu de soleil chaque jour. Or, dans la réalité, il y aura bien des jours 'sans' production photovoltaïque et les jours 'avec' un parc produisant à pleine puissance. Les analyses ont beau être pondérées, elles restent une généralisation approximative de tous les jours de l'année. Il s'indique dès lors d'éviter de prendre comme conclusion des analyses établies sur des références moyennes.

- Les analyses réalisées se basent sur les données du passé. Or, les autorités publiques se sont fixé des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique au travers le Green Deal notamment (neutralité carbone d'ici 2050). Elles ont en outre pris l'engagement d'accélérer la réalisation de ces ambitions au travers du paquet 'Fit for 55' visant à réduire plus rapidement les émissions de CO₂ (55% d'ici à 2030). Ces politiques devraient se matérialiser par l'accélération de toute une série d'éléments dont le développement des capacités renouvelables dans les prochaines années (multiplication par 2 ou 3, ...). Ainsi, les filières photovoltaïques et éoliennes devraient encore croître significativement dans le futur et prendre une place prépondérante dans notre approvisionnement électrique. Ainsi, l'écart entre jour avec ensoleillement et jour sans, jour avec vent et jour sans, va continuer de grandir. De même, l'incitation donnée devrait se traduire par un changement de comportement dans le chef des utilisateurs. En fonction de l'ampleur de la réaction des utilisateurs, l'incitant donné pourrait induire des situations non adaptées, que les analyses réalisées sur base de données du passé n'ont pas intégrées.

In fine, la combinaison de ces deux points d'attention invite à une prudence sur le caractère structurel des analyses effectuées. Sera-t-il structurellement efficace d'encourager à consommer aux heures 'creuses' et 'vertes' identifiées ? Les conditions météorologiques nécessaires à leur activité ne se répétant pas jour après jour selon le pattern encouragé par la proposition de la CWaPE, il n'est pas exclu que l'encouragement à consommer dans les périodes creuses ou vertes puisse se traduire par un problème d'approvisionnement, ou à l'inverse à générer des situations d'incompressibilité en cas de grand vent hors périodes promues.

Ainsi, la proposition faite s'inscrit dans une ambition que nous partageons. Il reste toutefois nécessaire de ne pas perdre de vue l'impact futur de la transition énergétique qui apportera significativement plus de variabilité dans le système. Les tarifs devront encore évoluer pour continuer d'inciter à consommer en fonction des périodes d'abondance et de rareté. Des signaux plus dynamiques - plutôt que des plages fixées à l'avance – devront probablement être développés à terme pour inciter aux comportements vertueux.

Finalement, nous invitons également à un monitoring des effets sur la courbe de charge du réseau des déplacements de charge incités par la structure tarifaire proposée. En effet, si cette dernière devait impacter bénéfiquement l'actuelle pointe synchrone du réseau (en soirée des jours de semaine des mois hivernaux), il est nécessaire de s'assurer que l'amplitude du déplacement reste proportionnée à l'abondance d'électricité attendue pendant ces périodes, voire ne crée pas une autre pointe synchrone dimensionnante pour le réseau durant les heures creuses. Si tel était le cas, il faudrait que la structure tarifaire puisse être adaptée à *court terme* de manière à pouvoir adapter les tensions tarifaires proposées.